



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance d'ajournement des membres du conseil tenue en visioconférence à Sainte-Luce, le lundi 31 janvier 2022 à 20 h, à laquelle sont présents :

Les conseillers, monsieur Ovila Soucy, madame Sandra Bérubé, monsieur Joël Gagnon, monsieur Victor Carrier, monsieur Rodrigue St-Laurent et madame Marie Côté sont présents en visioconférence, tous formant quorum sous la présidence de la maire, madame Micheline Barriault qui est aussi présente en visioconférence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Nancy Bérubé, et le directeur des Travaux publics, monsieur Gilles Langlois, sont également présents en visioconférence.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de la maire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation du budget de l'année 2022;
4. Adoption du budget de l'année 2022;
5. Période de questions;
6. Fermeture de la séance.

#### 1. Ouverture de la séance et mot de la maire

La maire, madame Micheline Barriault, procède à l'ouverture de la séance.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Victor Carrier, appuyé par monsieur Rodrigue St-Laurent et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

#### 3. Présentation du budget 2022

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le budget de la Municipalité de Sainte-Luce pour l'année 2022, en ce 31 janvier, dernière journée prévue pour le faire selon le code municipal.

Les élections de novembre dernier en sont la raison : un nouveau conseil avec 6 nouveaux membres sur 7. Nous nous devons d'être bien informés et de bien saisir toutes les modalités et tous les enjeux d'un budget municipal, ce qui a été fait après plusieurs heures de délibérations.

2022-02-033



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Nous sommes donc fiers de vous présenter aujourd'hui, le fruit du travail de votre conseil et surtout, de toute une équipe. Je tiens donc à souligner l'apport considérable de notre directrice générale par intérim, madame Nancy Bérubé, qui depuis plusieurs semaines, cumule les tâches de directrice générale et de directrice générale adjointe, de monsieur Gilles Langlois, directeur des Travaux publics et du service incendie, de madame Mélissa Michaud, coordonnatrice aux loisirs, de madame Carmen Potvin, commis-comptable, de madame Stéphanie Lévesque et de madame Nicole Leblanc, secrétaires, ainsi qu'à tous les employés qui ont collaboré de près ou de loin afin que nous puissions atteindre nos objectifs d'équilibre budgétaire.

Lors de la dernière campagne électorale, nous avons dans notre programme, présenté par la majorité des membres du conseil, annoncé certaines actions que nous souhaitons mettre en place, en autres, l'abolition des jetons de présence (75 \$ par rencontre), avec création d'un poste budgétaire spécifique pour que la population puisse soumettre au conseil, des projets communautaires. Nous vous le présentons dans ce budget.

Nous avons aussi mentionné que nous travaillerions à présenter un budget équitable pour l'ensemble de la population et à gérer de façon saine et efficace, les taxes des citoyens. Nous nous sommes engagés à ne pas présenter d'augmentation de taxes supérieure au taux d'inflation. Cette année, avec un taux de IPC à 5 %, cela aurait présenté une hausse considérable, ne vous inquiétez pas, tel n'est pas le cas.

Nous sommes aussi tout à fait conscients des difficultés engendrées par la pandémie de la COVID-19 et ses impacts sur l'ensemble de nos familles, que ce soit au niveau économique, physique ou psychologique. Nous avons aussi considéré important, de tenir compte de cette réalité et que celle-ci se répercute sur notre budget.

Alors, malgré la hausse des prix à la consommation, malgré les augmentations salariales de nos employés (2 %), malgré la hausse des coûts pour la Sûreté du Québec, malgré les augmentations faramineuses des coûts de l'essence, nous sommes fiers de vous présenter un budget équilibré avec des revenus de 4 827 566 \$ et des dépenses de 4 827 566 \$, ce qui représente une augmentation de 1,83 % du budget de 2021.

À cette fin, le conseil municipal gèle le taux de la taxe foncière pour 2022. C'est pour la population de Sainte-Luce, une deuxième année du gel de la taxe foncière, soit 0,996 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Certains postes vacants, des activités annulées dû à la COVID-19, nous permettent de vous présenter ce budget. Une année de répit, car nous savons qu'en 2023, le début du remboursement du règlement d'emprunt pour les travaux des rangs 3 Est et Ouest nous obligera à ajuster notre taux de la taxe foncière.

Les tarifs de services quant à eux seront ajustés au coût réel pour les citoyens concernés.

À titre d'exemple, pour une résidence, voici les tarifs qui s'appliqueront :

Service d'aqueduc : 135,39 \$  
Service d'égout : 113,10 \$  
Service pour les matières résiduelles : 202,81 \$

Ce qui représente une augmentation totale de 54 \$ pour une résidence qui bénéficie des 3 services, soit 1,04 \$ par semaine.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'augmentation des matières résiduelles par la MRC de La Mitis de 53 000 \$ nous oblige à augmenter le tarif pour ce service. Nous n'avons pas le contrôle sur cette augmentation si ce n'est que de travailler ensemble, collectivement, à diminuer nos déchets et à augmenter le recyclage et le compostage. Les MRC de La Mitis, Matapédia et Matane travaillent afin d'avoir notre propre site d'enfouissement en 2024, ce qui amènera des économies d'échelles, nous l'espérons, revenir à un coût moins onéreux.

Notre développement social, communautaire, touristique et économique nous tient à cœur. Notre plan d'action 2022 et notre plan triennal des immobilisations 2022-2023-2024 votés en décembre dernier vous le démontreront.

Nos surplus, notre fonds de roulement et différents projets que nous vous présenterons dans les prochains mois, nous permettront d'atteindre ces objectifs. Nous voulons que notre municipalité soit prospère, rayonnante, invitante, et où il fait bon vivre.

Solidairement,

Micheline Barriault, maire

2022-02-034

#### 4. Adoption du budget de l'année 2022

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par monsieur Ovila Soucy, appuyé par madame Marie Côté et unanimement résolu que le budget qui suit soit adopté pour l'exercice financier 2022 et qu'il soit diffusé dans un journal publié sur le territoire de la municipalité.

### **BUDGET DE L'ANNÉE 2022**

#### **REVENUS**

#### TAXES

▪ Taxes sur la valeur foncière	2 782 900 \$
▪ Tarification pour services municipaux	921 592 \$
<b>TOTAL TAXES</b>	<b>3 704 492 \$</b>

#### PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

▪ Gouvernement du Québec	21 609 \$
▪ Immeubles des réseaux	36 189 \$
▪ Gouvernement du Canada	3 607 \$
<b>TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES</b>	<b>61 405 \$</b>



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### TRANSFERTS - ENTENTES - PARTAGE DE FRAIS

▪ Transfert de droits	35 202 \$
▪ Transport	63 537 \$
▪ Hygiène du milieu	318 840 \$
<b>TOTAL TRANSFERTS</b>	<b>417 579 \$</b>

### AUTRES SERVICES RENDUS

▪ Sécurité publique	8 000 \$
▪ Transport	2 576 \$
▪ Hygiène du milieu	7 000 \$
▪ Aménagement, urbanisme et développement	3 000 \$
▪ Loisirs et culture	51 850 \$
<b>TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS</b>	<b>72 426 \$</b>

IMPOSITION DE DROITS	187 000 \$
AMENDES ET INTÉRÊTS	46 000 \$
REVENUS ÉOLIENS	278 910 \$
AUTRES REVENUS	59 754 \$

**TOTAL DES REVENUS 4 827 566 \$**

### **DÉPENSES**

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

▪ Conseil municipal	156 849 \$
▪ Application de la loi	5 500 \$
▪ Gestion financière et administrative	465 951 \$
▪ Évaluation	85 650 \$
▪ Gestion du personnel	3 000 \$
▪ Autres	78 326 \$
<b>TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>795 276 \$</b>

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

▪ Police	243 912 \$
▪ Sécurité incendie	271 106 \$
▪ Sécurité civile	17 208 \$
▪ Autres	36 727 \$
<b>TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>568 953 \$</b>

#### TRANSPORT

▪ Voirie municipale	439 109 \$
▪ Enlèvement de la neige	457 467 \$
▪ Éclairage des rues	20 000 \$
▪ Circulation et stationnement	16 150 \$
▪ Transport en commun	69 592 \$
<b>TOTAL TRANSPORT</b>	<b>1 002 318 \$</b>

#### HYGIÈNE DU MILIEU

▪ Administration eau et égouts	16 186 \$
▪ Approvisionnement et traitement de l'eau	96 712 \$
▪ Réseaux de distribution de l'eau	95 249 \$
▪ Traitement des eaux usées	97 909 \$
▪ Réseaux d'égout	41 465 \$
<b>TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>347 521 \$</b>



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### MATIÈRES RÉSIDUELLES

▪ Cueillette et transport	61 463 \$
▪ Élimination	254 832 \$
▪ Matières recyclables	41 974 \$
▪ Traitement	78 130 \$
▪ Matières organiques	21 168 \$
<b>TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	<b>457 567 \$</b>

**ENTRETIEN DES COURS D'EAU** 14 193 \$

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** 6 442 \$

### AMENAGEMENT - URBANISME – DÉVELOPPEMENT

▪ Aménagement, urbanisme et zonage	115 299 \$
▪ Promotion et développement économique et touristique	80 623 \$
▪ Subventions pour projets communautaires	30 000 \$
<b>TOTAL AMÉNAGEMENT - URBANISME – DÉVELOPPEMENT</b>	<b>225 922 \$</b>

### LOISIRS ET CULTURE

▪ Administration Loisirs et Culture	106 888 \$
▪ Centres communautaires	50 929 \$
▪ Patinoires extérieures	26 087 \$
▪ Plages, promenade, quai	60 557 \$
▪ Parcs et camp de jour	106 976 \$
▪ Autres	75 551 \$
▪ Salle Louis-Philippe-Anctil	72 549 \$
▪ Bibliothèques	21 852 \$
<b>TOTAL LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>521 389 \$</b>

### FRAIS DE FINANCEMENT

▪ Dette à long terme - intérêts	149 284 \$
▪ Autres frais	30 540 \$
<b>TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT</b>	<b>179 824 \$</b>

### CONCILIATION À DES FINS FISCALES

▪ Remboursement en capital	644 500 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté	63 661 \$
<b>TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>708 161 \$</b>

**TOTAL DES DÉPENSES** 4 827 566 \$

#### 5. Période de questions

Jean Côté :

- État des budgets comparatifs 2021 – 2022.

Marc Després :

- Quel est le projet communautaire retenu.

Roch Vézina :

- Demande si les coûts des taxes de services 2022 ont été ramenés au coût réel utilisateurs/payeurs.



No de résolution  
ou annotation

2022-02-035

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- Demande ce qui les a fait changer d'idée cette année.

### 6. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Rodrigue St-Laurent, appuyé par madame Sandra Bérubé et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est 20 h 35.

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Barriault  
Maire

Micheline Barriault  
Maire

Nancy Bérubé  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière par intérim